

Tailor

ASSET MANAGEMENT

— GROUPE DLPK —

CODE DE TRANSPARENCE POUR LES FONDS ISR

DATE DE PUBLICATION : 12/03/2021

Présentation du Code de transparence ISR

« Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public et gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. »

En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent. Deux éléments motivent la promotion de ce code :

- Améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toutes autres parties prenantes
- Contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence.

L'**Association Française de la Gestion financière (AFG)** représente les professionnels de la gestion d'actifs pour compte de tiers en France. <http://www.afg.asso.fr/>

Le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** est une association multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR. <http://www.frenchsif.org/>

Eurosif, le Forum Européen de l'Investissement Durable et Responsable, est une association européenne à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de développer l'investissement durable et responsable. <http://www.eurosif.org>

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique de la gestion des fonds Haas Actions Croissance, Haas Epargne Global et son nourricier 21 Gestion Active. Il fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet <https://www.tailor-am.com/ESG>

Conformité avec le Code de transparence ISR

Ce Code de Transparence ISR AFG-FIR/EUROSIF a pour vocation de fournir aux investisseurs une information claire et transparente sur les principes et processus guidant notre gestion ISR.

Tailor Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

Les fonds Haas Actions Croissance et Haas Epargne Global et son nourricier 21 Gestion Active respectent l'ensemble des recommandations de leur Code de Transparence.

Table des matières

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence	5
2. Données générales sur la société de gestion	6
2.1. Société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code	6
2.2. Historique et principes de la démarche générale d'investisseur responsable de la société de gestion	6
2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable	7
2.4. Appréciation des risques/opportunités ESG par la société de gestion	7
2.5. Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion	8
2.6. Analystes ISR et nombre de gérants ISR	10
2.7. Initiatives ISR mises en œuvre par Tailor Asset Management	11
2.8. Encours des actifs ISR de la société de gestion	11
2.9. Pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion	11
2.10. OPC ISR ouverts au public gérés par la société de gestion	12
3. DONNEES GENERALES SUR LES FONDS ISR PRESENTES DANS CE CODE DE TRANSPARENCE	12
3.1. Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG des fonds	12
3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds	13
3.2.1. Moyens internes	13
3.2.2. Moyens externes	13
3.3. Critères ESG sont pris en compte par les fonds	14
3.3.1. Exclusion sectorielle, réglementaire et normative	14
3.3.2. Notation ESG	17
3.3.3. Controverses	18
3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par les fonds	19
3.5. Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des entreprises (construction, échelle d'évaluation, etc...)	20
3.6. Fréquence de revue de l'évaluation ESG des émetteurs & gestion des controverses	23
4. Processus de gestion	23
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille	23
4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille	25
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG	26

4.4.	Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les 12 derniers mois ?	26
4.5.	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	26
4.6.	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?	26
4.7.	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	26
4.8.	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?	26
5.	Contrôles	27
5.1.	Quelles sont les procédures de contrôle interne et/ou externe mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?	27
6.	Mesure d'impact et reporting ESG	27
6.1.	Evaluation de la qualité ESG du/des fonds	27
6.2.	Indicateurs d'impact ESG utilisés par le/les fonds	27
6.3.	Support d'information des investisseurs sur la gestion ISR de l'OPCVM	28
6.4.	Publication des résultats de la politique de vote et politique d'engagement	28

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom du fonds	Haas Actions Croissance
Encours au 31/12/2020	37 074 963,32 euros
Stratégie dominante et complémentaire	<input type="checkbox"/> Best-in-Class * <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe ** <input type="checkbox"/> Best effort *** <input type="checkbox"/> Thématique <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Engagement
Classe d'actifs principale	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellé en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié
Exclusions appliquées par le fonds	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement (armes controversées et non conventionnelles) <input checked="" type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energies fossiles non conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles
Label	<input type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres

* sélection des entreprises les plus avancées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier de référence

** sélection des entreprises les plus avancées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, assumant des biais sectoriels

*** sélection des entreprises qui démontrent une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leur performance ESG dans le temps

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code

Tailor Asset Management (Tailor AM), filiale du groupe DLPK, est une société de gestion agréée et régulée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (Agrément n° G.P.90031, Intermédiaire en Assurance immatriculé sous le n° ORIAS 11 061 785, membre de l'Association Française de la Gestion Financière AFG-ASFF).

Les bureaux sont localisés au 23, rue Royale - 75008 Paris

Tel : +33 (0)1 58 18 38 10

Site internet : www.tailor-am.com

2.2. Historique et principes de la démarche générale d'investisseur responsable de la société de gestion

Depuis quelques années, nous assistons au développement de l'analyse extra-financière, à la professionnalisation et l'alignement d'intérêts progressifs de l'ensemble des acteurs (clients, autorité de contrôle, investisseurs, entreprises).

En tant qu'investisseur, nous avons une responsabilité individuelle et collective dans le devenir de notre société. Par ailleurs, nous estimons qu'une entreprise soucieuse de sa gouvernance, de la transparence et de la qualité de son information, engagée dans une stratégie de croissance durable, qui respecte son écosystème, ses salariés et l'ensemble de ses parties prenantes doit, dans la durée, assurer un meilleur rendement économique à ses actionnaires tant en réduisant les risques pouvant l'affecter.

Tailor Asset Management (ex Haas Gestion) a décidé de renforcer son rôle d'investisseur responsable par la formalisation de son engagement sous forme d'une charte ESG et la structuration de son processus de gestion en adéquation avec cette charte à partir de fin 2019. Les fonds de la gamme actions Haas Actions Croissance et Haas Actions Entrepreneurs ont fait l'objet d'une notation ESG réalisée par la société de notation spécialisée Ethifinance en 2020.

Forts de cette expérience et conscients que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir une incidence importante sur les rendements et les risques des investissements, nous avons décidé de prendre en compte et de respecter les critères d'éligibilité au Label Public ISR pour le fonds Haas Actions Croissance.

Ces évolutions nous ont permis d'envisager la labellisation ISR (Investissement Socialement Responsable) du fonds Haas Actions Croissance.

Tailor Asset Management est désormais un acteur du développement et de la promotion de l'ESG :

- En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU. Lancés en 2006, ces principes forment un cadre volontaire grâce auquel tous les investisseurs peuvent intégrer les questions ESG dans leur processus décisionnel et leur démarche actionnariale, et ainsi mieux leurs objectifs avec ceux de la société.

- En tant que membre de l'Association Française de la Gestion financière, Tailor Asset Management adhère au Code de Transparence et s'engage à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissements Responsable.

2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable

Notre démarche d'investisseur responsable est présentée sur notre site internet dans un espace spécifique <https://www.tailor-am.com/ESG> ainsi qu'au travers des documents suivants :

- Charte ESG
- Dernier Code de transparence des fonds ISR (mise à jour annuelle)
- Prospectus / DICI des fonds ISR
- Rapports mensuels et annuels des fonds ISR
- Politique d'exclusion
- Politique de vote et d'engagement qui contient des précisions spécifiques liées à notre démarche ISR
- Rapport de la politique de vote et d'engagement (mise à jour annuelle)

Tailor Asset Management présente aussi un inventaire annuel reprenant les entreprises présentes dans les fonds ISR.

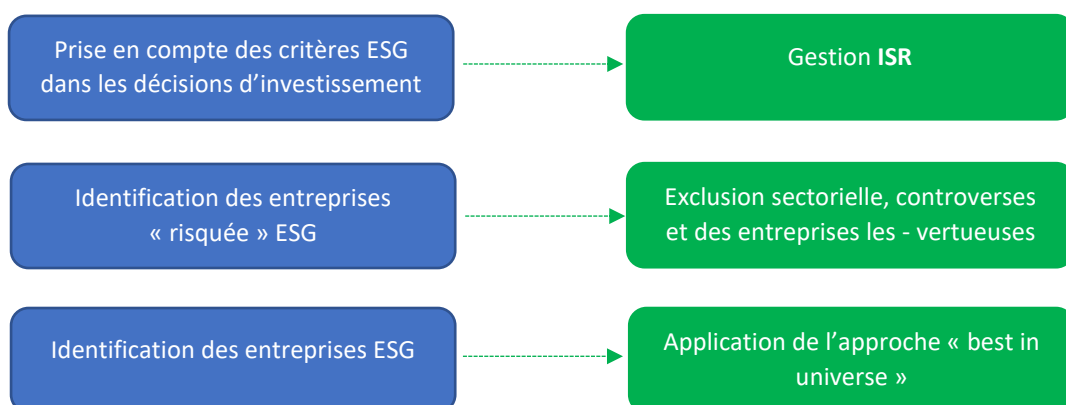
2.4. Appréciation des risques/opportunités ESG par la société de gestion

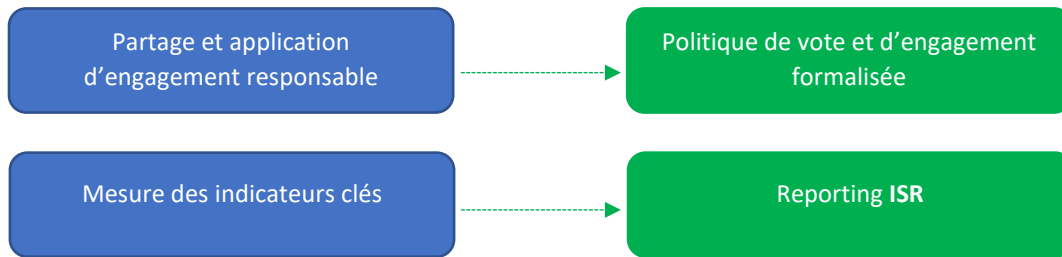
Intégration ESG

Tous les gérants et le responsable des risques ont accès à l'ensemble des éléments d'analyse ESG afin qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement et de contrôle. Ils peuvent améliorer la compréhension des risques et des opportunités liés à chaque secteur d'activité et aux entreprises. Les gérants des fonds ISR doivent respecter les critères ESG prévus par le processus de gestion ISR. Le respect de la prise en compte des critères et du processus de gestion ISR est contrôlé par le contrôle des risques.

Démarche générale

Schéma représentant la démarche générale de prise en compte des risques et des opportunités ESG :





Distinction entre opportunités et risques liés aux facteurs ESG et aux controverses

Associée à l'analyse de critères financiers, la prise en compte des facteurs ESG permet une évaluation plus complète des opportunités et des risques extra-financiers auxquelles les entreprises sont exposées. Les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à long terme ce qui est essentielle pour un développement et une croissance plus durable.

Au travers du système de notation et de sélection, Tailor Asset Management cherche à sélectionner les entreprises les plus vertueuses par rapport aux critères ESG, celles qui vont avoir un impact positif sur ces questions ou qui apportent une solution aux grands défis posés. D'autre part, les entreprises les moins vertueuses correspondant à celles qui concentrent un risque général ou particulier élevé au regard des critères ESG sont exclus de l'univers d'investissement ou ont une note qui ne leur permet pas de faire l'objet d'une sélection et d'un investissement.

Sur le plan du changement climatique, Tailor Asset Management appréhende les risques et opportunités liés au changement climatique de la même manière. D'une part, Tailor Asset Management cherche à sélectionner les entreprises qui sont source de solutions pour le grand défi du changement climatique, d'autre part, elle exclut de son univers d'investissement les entreprises qui ont un impact négatif sur les questions climatiques.

Le suivi et l'évaluation des controverses liées à l'environnement, au social et à la gouvernance participent également à une meilleure appropriation et gestion des risques. Tailor Asset Management pratique une politique d'exclusion systématique sur les entreprises faisant l'objet d'un niveau et donc de risque de controverses trop élevé (voir § 3.3.3). Par ailleurs, le niveau de controverse est également intégré dans la note finale ESG.

2.5. Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion

La prise en compte de critères ESG fait partie intégrante du processus de gestion et met à contribution l'ensemble des membres de l'équipe. Tailor Asset Management a fait le choix d'impliquer l'ensemble de ses collaborateurs dans l'investissement responsable.

La composition des équipes peut changer à tout moment, sans préavis.

Fonction	Personne	Mission
Gestion (9 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> - Chaguir Mandjee (directeur de la gestion) - Didier Roman (responsable gamme actions) - Emeric Blond (gérant actions) - Sandrine Hallopeau (gérante actions) - Pauline Tuccella (responsable multigestion) - Marina Garlatti (analyste multigestion) - Loys Carlot (analyste) - Christophe Issenhuth (gérant obligataire) - Didier Margetyal (gérant obligataire) 	Construction et application du processus ISR tel que décrit dans ce code de transparence Vote et échange sur l'engagement
Contrôle des risques et conformité (3 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> - Bao Nguyen (responsable des risques) - Tatiana Wolf (responsable conformité et contrôle interne) - Abdoul Aziz Sao (contrôleur interne) 	Vérification de l'application et du respect de la politique ISR de la gestion
Middle Office	<ul style="list-style-type: none"> - Alexis Ferry - Xiangying Tong 	Valorisation des fonds
Développement commerciale (3 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> - Vincent Pecker (Directeur commercial) - Aymeric Pelissier - Gabriela Ferrer 	Transmission et publication des éléments témoignant et rendant compte de notre démarche ISR

Tailor Asset Management a également mis en place une gouvernance particulière pour encadrer la gestion ISR. Un comité ESG, réunissant la gestion et le contrôle des risques, se tient conjointement aux Comités de gestion et de façon ad hoc si nécessaire afin de débattre en interne et de statuer sur différents sujets :

- De la politique d'exclusion sectorielle applicable à la gestion des portefeuilles.
- De la politique de gestion des controverses pour décider de l'exclusion, de la suspension (interruption des achats) ou de l'alerte (vigilance renforcée) de sociétés exposées à des controverses majeures, telle que la corruption ou la pollution et pour lesquelles aucune réponse appropriée n'a été apportée ; ou statuer aussi sur l'exclusion des sociétés qui violent de manière sévère et répétée les Principes du Pacte Mondial et qui présente donc une note ESG interne mauvaise.
- L'activité de sélection de titres et statuer sur les éléments litigieux éventuels de notation.
- La politique de vote et d'engagement appliquée par Tailor Asset Management.

Le comité ESG se réunit deux fois par an.

Le comité ESG peut aussi être convoqué exceptionnellement à l’initiative d’un gérant, lorsque ce dernier souhaite sélectionner une valeur pour laquelle les données sont insuffisantes et ne permettent pas d’obtenir une notation ESG suffisante pour être éligible à la notion de « *best in universe* » (80% des valeurs les mieux notées). Dans ce cadre, le comité ESG devra statuer sur la possibilité pour le gérant d’initier une action de dialogue avec l’entreprise concernée.

Pour toute nouvelle valeur intégrée en portefeuille et pour laquelle les données sont jugées insuffisantes pour obtenir une notation ESG supérieure ou égale au minimum requis pour appartenir à l’univers investissable (notion de « *best in universe* »), l’investissement ne devra pas excéder 1% de l’actif net. Ce pourcentage maximum sera maintenu durant tout le temps de l’action de dialogue.

La démarche ESG est aussi revue lors des comités de gestion mensuels.

2.6. Analystes ISR et nombre de gérants ISR

Voir § 2.5 (équipe impliquée dans l’activité ISR).

Au sein des équipes de gestion de Tailor Asset Management, les ressources totalement ou partiellement dédiées aux fonds ISR sont de 9 personnes : 7 gérants et 2 analystes.

La composition des équipes de gestion peut changer à tout moment, sans préavis.

Sur la gamme Actions, comprenant les fonds Haas Actions Croissance et Haas Actions Entrepreneurs, l’équipe de gestion est actuellement composée de :

Didier Roman, actuellement directeur de la gestion Actions, qui a été gérant chez Tocqueville Asset Management pendant plus de 15 ans. Années pendant lesquelles il a été partie prenante dans les réflexions vers la transition ESG de la société d’investissement et la mise en place de sa politique de vote. Avant cette expérience de gestion, Didier Roman a travaillé 4 ans chez Investir, société de presse spécialisée financière où il a contribué à lancer la rubrique de conseils de votes en Assemblées Générales pour un vote plus responsable et plus représentatif des petits actionnaires (en s’inspirant des recommandations de l’Association française de la gestion financière, l’AFG, et des règles élaborées par les agences de conseil en vote : Proxinvest, ISS, etc.).

Emeric Blond, gérant de fonds, a précédemment été gérant de plusieurs fonds thématiques et de styles labellisés ISR chez Ecofi pendant 4 ans après le rachat de sa précédente société, la Financière de Champlain. Cette société d’investissements était également spécialisée dans les thèmes de Développement Durable et ISR, Emeric Blond y a été successivement analyste financier et extra-financier pendant 5 ans puis gérant de fonds pendant 6 ans. Emeric Bond est membre diplômé de la SFAF (dont un volet est dédié à l’ESG).

Sandrine Hallopeau, gérant de fonds, qui avant d’intégrer Tailor Asset Management a travaillé pendant 18 ans chez Vega Investment Managers où elle a géré des fonds pendant cette période et est devenue responsable de la recherche actions pendant 5 ans, période pendant laquelle elle s’est familiarisée avec les enjeux ESG. Sandrine Hallopeau est titulaire du CFA (dont un volet est dédié à l’ESG).

Loys Carlot, analyste, a pour mission de contribuer à la collecte de données financières et extra-financières et d’aider le reste de l’équipe de gestion au travail de rédaction des notes de recherche qui en découlent.

Toute l’équipe de gestion Actions a entrepris une formation certifiante de l’AFG sur l’ESG.

Par ailleurs, les contrats d'exécution / recherche signés avec nos intermédiaires (fournisseurs de données et brokers) permettent aux équipes de bénéficier d'une formation ESG que l'on pourrait considérer comme « en continue » ; en effet, ceux-ci par leurs écrits financiers et extra-financiers (notes thématiques, sectorielles et spécifiques aux sociétés), les réunions d'experts et les rencontres avec les émetteurs organisées enrichissent substantiellement nos bases de connaissances et réflexions.

2.7. Initiatives ISR mises en œuvre par Tailor Asset Management

En Mai 2019, Tailor Asset Management a pris l'engagement moral de participer à la mise en place d'une démarche ESG.

En 2020, Tailor Asset Management concrétise cet engagement et devient signataire des **PRI** ou Principes pour l'Investissement Responsable, une association soutenue par les **Nations Unies**.

Tailor Asset Management participe aux comités Investissement Responsable de l'**Association Française de la gestion d'actifs (AFG)** et du **Forum de l'Investissement Responsable (FIR)**.

Tailor Asset Management a pris l'engagement de former ses collaborateurs : l'ensemble des équipes de Tailor Asset Management et de chaque service (Gestion, commercial, risque, conformité et middle office) participe à une formation délivrée par l'AFG. La validation des connaissances sera confirmée par la délivrance du certificat de réussite d'AFG Formation dès l'obtention d'un score d'au moins 90%.

2.8. Encours des actifs ISR de la société de gestion

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans nos investissements, nous avons fait évoluer le principal fonds de la gamme actions et 2 fonds de la gamme diversifiée vers une gestion ISR.

Tailor Asset Management gère 3 fonds ISR pour un montant total de 85.9 millions d'euros au 31/12/2020. Il s'agit de fonds actions et multi-actifs (diversifié).

Tailor Asset Management a décidé de faire labelliser conjointement 3 fonds de sa gamme. Le fonds Haas Actions Croissance, le fonds Haas Epargne Global et le fonds 21 Gestion Active (nourricier). Néanmoins une approche ESG est déjà déployée à travers des offres de Tailor Asset Management, notamment dans le cadre de la gestion pilotée et d'un profil Flexi 4 géré avec des fonds labellisés ISR ou équivalents européens.

2.9. Pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion

Au 31 décembre 2020, la part des actifs ISR sur les encours totaux de la société s'élève donc à 27.5%.

2.10. OPC ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

Haas Actions Croissance	
Forme juridique	OPCVM
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Approche actions ISR	Best in Universe Exclusion Engagement

Informations financières : L'ensemble des informations financières (actif net, historique de performance, valeur liquidative...) sont disponibles sur la page d'accueil du fonds : www.tailor-am.com.

3. DONNEES GENERALES SUR LES FONDS ISR PRESENTES DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1. Objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG des fonds

L'intégration des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement de Tailor Asset Management. En complément des critères traditionnels (financiers, fondamentaux et techniques), les gérants prennent en compte les critères extra-financiers ESG dans leur processus d'analyse afin de mieux apprécier les potentialités et les risques des entreprises. Ils cherchent à cibler les valeurs qui se démarquent non seulement par leur valorisation attractive mais également par leur comportement responsable en agissant sur les risques ESG et potentiellement en mettant en œuvre des changements pour en faire des opportunités.

Nous sommes convaincus que cette approche permet de concilier la recherche de performance financière des portefeuilles et un impact environnemental et social positif.

L'objectif de la gestion est de réaliser sur la période de placement recommandée (supérieure à 5 ans) une performance supérieure à celle de son indice de référence, à travers une sélection de titres répondant à des critères d'investissement socialement responsable (ISR).

La stratégie de sélection ESG appliquée par le fonds est l'approche « Best in universe ». Ce type de sélection consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels puisque des secteurs « plus vertueux » peuvent être sur-représentés par rapport à l'indice de référence.

A l'issue du processus d'investissement, la note moyenne ESG du fonds pondérée du poids des actifs doit être supérieure à la note ESG du portefeuille équilibré correspondant à l'indicateur de référence duquel ont été soustraites les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) en ESG.

La part des valeurs analysées ESG dans le portefeuille est durablement supérieure à 90%.

Ces éléments combinés permettent d’apprécier la pérennité de la société concernée, qui est affinée par des données d’ordre environnemental, social et de gouvernance et leurs impacts en termes de risque de liquidité, de risque réglementaire ou encore de risque de litige.

3.2. Moyens internes et externes utilisés pour l’évaluation ESG des émetteurs formant l’univers d’investissement des fonds

L’analyse ESG des entreprises et émetteurs formant l’univers d’investissement de Tailor Asset Management est réalisée en interne et s’appuie sur des outils internes (outil quantitatif propriétaire, rencontres et échanges avec les entreprises) et externes (données et autres mesures).

3.2.1. Moyens internes

Moyens humains

La mission de l’équipe de gestion est d’identifier les enjeux ESG propres à chacun des secteurs d’activités et d’évaluer les entreprises de l’univers d’investissement sous un angle extra financier.

Voir § 2.5 (équipes de la société de gestion impliquée dans l’activité ISR).

Voir § 2.6 (équipe Actions impliquée dans l’activité ISR).

Autres moyens

Tailor Asset Management dispose d’un outil propriétaire permettant de :

- Gérer les données fournies par les prestataires listés dans le paragraphe concernant les moyens externes et collectées par l’équipe dans le cadre de la veille et des échanges avec les sociétés
- Appliquer les valeurs de notre référentiel et de nos propres pondérations
- Analyser la cohérence des informations de façon systématique – ajustement qualitatif peut être réalisé par l’équipe de gestion
- Réaliser l’évaluation des entreprises
- Suivre les portefeuilles gérés, effectuer l’évaluation de portefeuille
- S’assurer du respect continu des objectifs d’investissement en terme ESG

3.2.2. Moyens externes

L’analyse ESG est réalisée en interne à partir de données extra-financières provenant de fournisseurs de données externes. Tailor Asset Management s’appuie sur différentes sources de données récapitulées ci-dessous et des échanges avec les entreprises pour alimenter son outil propriétaire d’évaluation ESG.

Type fournisseur	Nom	Organisation
Fournisseurs de données financières « pures »	Bloomberg	Bloomberg
Fournisseurs de données extra-financières « pures »	Bloomberg Sustainalytics Morningstar	Bloomberg Morningstar

Intermédiaires de marchés (brokers) fournisseurs de données financières et extra-financières et contributeurs à la culture / formation continue des équipes de gestion.	Exane Alpha Value Kepler Chevreux Stifel Bryan Garnier CIC-CM	BNP Paribas Alpha Value Kepler Chevreux Stifel Bryan Garnier CIC-CM
---	--	--

Bloomberg (société de fournitures de données financières et extra-financières) et Sustainalytics (agence de notation spécialisée en données extra-financières) alimentent l'outil propriétaire ESG en données et informations financières, extra-financières et de controverses.

GICS est un référent de classification sectorielle utilisé à des fins de comparaisons sectorielles permettant également d'effectuer les filtres d'exclusion et d'inclusion.

Les brokers disposent de modèle de recherche unique, intégrant l'analyse ESG et plus spécifiquement sur les points suivants : gouvernance, thèmes sociaux et éthiques, environnement et changement climatique, capital humain, économie verte. Par ailleurs, ils contribuent par leur travail continu sur les sujets évoqués à la formation des investisseurs tout au long de l'année (réunions physiques ou digitales avec les analystes ou des experts sectoriels, parution de rapports de recherche sectoriels et sur les sociétés, etc.).

D'autres sources externes peuvent également être utilisées par l'équipe de gestion et de contrôle :

- Rapports de développement durable publiés par les entreprises
- Textes réglementaires (AMF/ESMA, recommandations AFG, rapports ONG, ...)
- Données et études sectorielles fournies par les sociétés de courtage
- Presse spécialisée

Enfin, et c'est fondamental pour leurs travaux d'évaluation, l'équipe de gestion interroge régulièrement les entreprises sur leur gestion des risques ESG et recueille systématiquement les informatiques manquantes pour alimenter l'outil propriétaire et s'assurer de la cohérence des données recueillies.

3.3. Critères ESG sont pris en compte par les fonds

Les critères d'analyse des entreprises visent à évaluer la politique, la mise en œuvre opérationnelle et les résultats obtenus sur les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que la qualité de la gouvernance. Ils sont pris en compte à 3 niveaux distincts :

- Exclusion sectorielle, réglementaire et normative
- Exclusion liée à des controverses
- Notation ESG

3.3.1. Exclusion sectorielle, réglementaire et normative

Il s'agit de l'application d'un principe d'éthique d'objet social qui se traduit par l'exclusion de l'univers d'investissement d'un certain nombre d'entreprises qui opèrent dans des secteurs d'activité précisément déterminés et sur des filtres de niveau d'implication prédéfinis.

Ce sont les secteurs d'activités qui ne nous semblent pas alignés avec les grands enjeux sociétaux actuels :

- Réchauffement climatique
- Respect de la personne et de la vie

Tailor Asset Management exclut les entreprises appartenant aux secteurs GICS fournies par MSCI et S&P Global et au travers de critères et de seuils d'exclusion (filtres intégrés de Sustainability product de Sustainalytics) suivants :

Secteur d'activité	Critères
Aérospatiale & défense (aerospace & defense)	Part du CA liée aux armes controversées > 0%
Charbon (coal & consumable fuels)	Part du CA liée au charbon > 20% Production annuelle de charbon > 10m t/an Mix énergétique lié au charbon > 20%
Tabac (tobacco)	Part du CA liée au tabac > 5%

Exclusion normative

Tailor Asset Management exclut enfin les entreprises qui violent de manière sévère, répétée et sans mesures correctives les Principes du Pacte Mondial.

Dispositif permettant la prise en compte de ces exclusions

Ces exclusions sont également paramétrées dans HPM (Horizon Portfolio Manager), outil front-to-back, au niveau du référentiel d'instruments et d'émetteurs. Cela permet d'éviter tout passage d'ordre sur les entreprises qui sont exclus de l'univers d'investissement éligible.

Armes controversées

Une arme ou un système d'armement est un instrument destiné à blesser ou à tuer un adversaire. Les systèmes d'armement comprennent l'artillerie, les armes légères, les munitions, les missiles et bombes, les avions et bateaux de guerre ainsi que les autres véhicules militaires. Les armes peuvent servir à l'attaque ou à la défense, autrement dit à menacer et à protéger. Si l'armement peut être nécessaire au maintien de la paix, son but ultime, menacer ou détruire la vie humaine, en fait une activité immorale et contraire à l'éthique.

L'approche de Tailor Asset Management distingue les armements conventionnels et les armements controversés comme les mines anti-personnelles, bombes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques, et armes à uranium appauvri. Ces armements sont considérés comme controversés parce qu'ils suscitent les critiques suivantes :

- Action indifférenciée de l'arme au moment de son utilisation (victimes civiles, dégâts aux infrastructures civiles et dégâts collatéraux)
- Systèmes d'armement occasionnent des blessures superflues et des souffrances inutiles
- Impact potentiel de long terme de ces armes peut affecter la santé humaines et/ou entraver le développement et la reconstruction des régions dévastées par la guerre.

Les entreprises qui produisent, vendent ou négocient des armes nucléaires ou des composants pour les armes nucléaires sont considérées comme impliquées dans l'armement nucléaire.

Tailor Asset Management exclut le secteur Aéronautique & Défense (GICS « Aerospace & Defense ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ Entreprises directement impliquées dans le développement, la fabrication, et la vente des armes controversées suivantes : mines anti-personnelles, bombes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques, et armes à uranium appauvri, quel que soit le revenu tiré de la production, vente et négoce ces produits.

Charbon thermique

L'Accord de Paris adopté en 2015 a fait émerger un consensus au niveau international afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. La première étape, acceptée au niveau international, consiste en l'abandon progressif du charbon à un rythme différencié selon les régions du fait de contextes différents.

Cette mesure se traduit par une fermeture des centrales à charbon d'ici 2030 dans les pays européens et dans les pays de l'OCDE et d'ici à 2040 dans le reste du monde.

La procédure de Tailor Asset Management reprend les recommandations de l'AFG. Elle s'applique dans un premier temps au charbon thermique et est amenée à s'étendre progressivement au charbon sidérurgique (ou métallurgique, utilisé dans la fabrication de l'acier).

Le charbon thermique est utilisé dans la production d'électricité. La production d'électricité peut utiliser plusieurs types de sources d'énergie telles que les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) ou les énergies renouvelables. L'électricité produite à partir de charbon thermique est l'alternative la plus polluante.

Le charbon métallurgique, qui se caractérise par une faible teneur en soufre, est majoritairement utilisé dans le haut fourneau pour la production d'acier. Dans le cadre d'une production d'acier primaire, il n'existe à l'heure actuelle pas de solution plus écologique à l'utilisation de minerai de fer et de charbon métallurgique. Le charbon métallurgique n'est par conséquent pas source d'exclusion.

Tailor Asset Management exclut le secteur du charbon (GICS « Coal and consumable fuels ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ Entreprises impliquées directement dans l'extraction de charbon (minières) et la production d'électricité utilisant le charbon comme source combustible principale, dont le revenu tiré de ces activités est supérieur à 20% du chiffre d'affaires
- ⇒ Entreprises (productrice d'énergie) dont le mix énergétique lié au charbon est supérieur à 20%
- ⇒ Entreprises qui se lancent dans de nouveaux projets de mine ou de production d'électricité de charbon thermique

Evolution des seuils entre 2020 et 2030 :

Aligné sur l'objectif de sortie totale du charbon d'ici 2030, Tailor Asset Management s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030. Les seuils d'exposition au charbon sont ajustés régulièrement.

Tabac

Les produits au tabac fabriqués et commercialisés au détail comprennent les cigarettes, les cigares ainsi que d'autres produits comme le tabac à chiquer et le tabac à priser. Les cigarettes représentent la majeure partie des produits du tabac.

Il est scientifiquement prouvé que toutes les formes de tabac causent des problèmes de santé à tous les stades de la vie, débouchant souvent sur la mort ou sur un handicap. Les fumeurs présentent un risque de cancer sensiblement accru et un risque plus important de maladie cardiaque, d'AVC et d'emphysème, outre les autres affections fatales ou non.

Tailor Asset Management reconnaît que la consommation de produits du tabac, quelle que soit la quantité, cause des problèmes de société et de santé et constitue un facteur de décès majeur.

Tailor Asset Management exclut le secteur du tabac (GICS « tobacco ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ Entreprises directement impliquées dans l'industrie du tabac qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la fabrication et de la vente au détail des produits du tabac

Autres secteurs concernés par une exclusion

Toutes les sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs des jeux d'argent et de la pornographie.

3.3.2. Notation ESG

Au travers de son analyse ESG qui se concrétise par la notation ESG, l'objectif de la recherche ISR de Tailor Asset Management est d'identifier les entreprises qui répondent au mieux aux principaux enjeux représentés par les piliers E, S et G :

- soit parce qu'elles proposent des innovations et des solutions adéquates et mesurables qui ont un impact positif,
- soit parce qu'elles réduisent leurs impacts négatifs par leurs prises de conscience, conduite et responsabilité.

Chaque entreprise de l'univers d'investissement et des portefeuilles est évaluée en fonction de critères extra-financiers en utilisant l'outil de notation propriétaire.

Voir § 3.5 pour la description méthodologique de notation.

Tailor Asset Management a sélectionné 97 sous-critères (indicateurs quantitatifs (94) et qualitatifs (3)) provenant de l'agence de notation spécialisée Morningstar/Sustainalytics et de Bloomberg qui lui semblent les plus pertinents pour évaluer le comportement des entreprises dans le cadre de son analyse extra-financière. Ces sous-critères couvrent les 3 piliers environnementaux/climatiques, sociaux/sociétaux, et de gouvernance d'une manière statique ou évolutive. Ces critères et sous-critères sont communs à l'ensemble des entreprises quel que soit leur secteur d'activité ou leur taille.

Par ailleurs, la note ESG produite par l'outil interne intègre également le niveau de transparence des entreprises (pourcentage de remontée des informations extra-financières dans Bloomberg).

Piliers (ESG)	Thèmes	Critères	Sous-critères
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> . Gestion durable des ressources naturelles . Transition énergétique et économique 	Politique carbone et stratégie climat Gestion de l'eau, énergie et des déchets Démarche environnementale (énergie renouvelable, technologie verte)	Empreinte GES scope 1, 2 et 3 Adoption de l'initiative réduction de l'empreinte carbone Consommation d'énergie totale/décarbonnées/... Volume de déchets / produits recyclés
Social	<ul style="list-style-type: none"> . Gestion durable des ressources humaines . Développement des relations saines avec les parties prenantes 	Politique de ressources humaines Formation, non-discrimination Hygiène et sécurité Relation avec les parties prenantes et communautaires	Taux de féminisation Mesures des égalités de traitement Budget de formation par employé Politique de gestion des risques de santé et de sécurité Fréquence des accidents, gravité, ...
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> . Gouvernance responsable 	Equilibre des pouvoirs et politique de rémunération Supervision du management Relation avec les actionnaires et éthique des affaires	Transparence en matière de rémunération Nombre et taux d'administrateurs indépendants, taux de femmes au CA Principe d'égalité des droits de vote, ...

Lorsque la note ESG d'une entreprise évolue à la baisse au cours du temps ou ne progresse pas aussi vite que celle de l'univers d'investissement et intègre les 20% des entreprises les moins bien notées et est donc à exclure, un moratoire est fixé sur la valeur concernée et il sera impossible pour les gérants de renforcer la position.

Ce moratoire sera en vigueur durant tout le temps de l'action de dialogue (3 mois) initiée automatiquement par Tailor Asset Management auprès de l'entreprise concernée.

Pour toute nouvelle valeur intégrée en portefeuille et pour laquelle les données sont jugées insuffisantes pour obtenir une notation ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement, l'investissement ne devra pas excéder 1% de l'actif net. Ce pourcentage maximum sera maintenu durant tout le temps de l'action de dialogue.

3.3.3. Controverses

Afin de compléter les informations issues des déclarations des entreprises, les controverses dont elles peuvent faire l'objet sont étudiées avec attention. Ce travail s'appuie notamment, sur un suivi et un scoring lié au degré de controverses auxquelles l'émetteur peut être confronté effectués par Sustainalytics.

Sustainalytics effectue une veille continue des controverses. En cas de survenance d'une controverse, ils analysent l'impact sur l'entreprise et ses parties prenantes, mais aussi les risques potentiels qui peuvent y être attachés.

Sustainalytics a élaboré une typologie en 10 domaines de controverses distincts. Celles-ci peuvent être relatives à la préservation de l'environnement, au respect des droits de l'homme, aux impacts de l'activité d'une entreprise sur la communauté environnante. Sustainalytics évalue les niveaux de

controverses sur une échelle de 0 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé et « absence de controverse » le niveau le plus faible) pour chacune des thématiques de controverses possibles suivantes :

- Chaîne d'approvisionnement (environnement et social)
- Opérations
- Produits et services
- Employés
- Clients
- Société et Communauté
- Ethiques des affaires
- Gouvernance
- Politiques publiques

Exclusion liée à des controverses

Tailor Asset Management applique le principe d'exclusion de l'univers d'investissement sur les entreprises et les émetteurs qui sont sujets à des controverses. En effet, les sociétés présentant une note de controverse Sustainalytics de niveau « 5 » sont exclues de l'univers éligible d'investissement du fonds.

Les valeurs en controverses de niveau « 4 » sont placées sous surveillance et leur inclusion ou exclusion de l'univers éligible d'investissement fait l'objet d'une validation lors du Comité ESG de Tailor Asset Management.

Gestion de la controverse pour les valeurs en portefeuille

Si le niveau d'alerte d'une valeur atteint « 4 », la valeur est mise sous surveillance, et doit faire l'objet d'un débat en Comité Controverse. Si le comité décide qu'elle n'est plus investissable, la valeur doit être sortie dans un délai 5 jours ouvrés (plus selon la liquidité).

Si le niveau de controverse atteint la note de « 5 », la valeur sera sortie du portefeuille dans un délai visé de 5 jours ouvrés (plus selon la liquidité). Dans tous les cas, la liquidation d'une valeur en portefeuille pour des raisons de note de controverse se fera dans l'intérêt des porteurs.

3.4. Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par les fonds

Voir § 2.4 (risques/opportunités liés au changement climatique)

Les analyses de Tailor Asset Management intègrent les risques et opportunités spécifiques liés au changement climatique. La notation ESG réalisée en interne évalue l'exposition aux risques liés à l'environnement et la façon dont les entreprises les prennent en compte.

Ainsi, Tailor Asset Management n'est pas investi sur les actifs contribuant fortement au changement climatique comme l'extraction de charbon, ou la production d'électricité à dominante charbon. Par ailleurs, Tailor Asset Management cherche à renforcer ses investissements vers les actifs permettant de favoriser une économie bas carbone, comme les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique.

Tailor Asset Management calcule et publie, régulièrement et à minima une fois par semestre, l’empreinte carbone moyenne et la compare à celle de son univers d’investissement.

Critères analysés
. Tonne équivalent CO2 émises par chiffre d’affaires
. % investi dans les entreprises impliquées directement dans l’extraction de charbon (minière) et la production d’électricité utilisant le charbon comme source combustible principale, dont le revenu tiré de ces activités est supérieur à 20% du chiffre d’affaires
. % investi dans les entreprises (minières) dont la production annuelle de charbon est supérieure à millions de tonnes par an
. % investi dans les énergies renouvelables et l’économie d’énergie

3.5. Méthodologie d’analyse et d’évaluation ESG des entreprises (construction, échelle d’évaluation, etc...)

L’outil de notation interne ESG permet de calculer et de mettre à jour régulièrement une note ESG pour les entreprises du portefeuille et de l’univers éligible. Il restitue les analyses extra-financières et permet de normer et standardiser les informations recueillies sur la base d’une note de 1 à 100.

L’approche extra-financière compare les entreprises, au sein de leur propre groupe d’activité, pour déterminer celles qui offrent des opportunités au regard des enjeux clés définis, qui appréhendent le mieux les risques et progressent le mieux. Morningstar/Sustainalytics et Bloomberg fournissent les données compilant divers critères ESG dont ceux sélectionnés par Tailor Asset Management (voir réponse à la question 3.4). Ces sources de données couvrent correctement l’univers d’investissement des portefeuilles.

Ces données alimentent l’outil de notation propriétaire.

L’équipe de gestion a réalisé des analyses sectorielles afin d’évaluer les enjeux sectoriels et de mettre en évidence les risques et opportunités qui caractérisent chaque activité au regard des 3 piliers d’analyse. Pour cela, elle s’est appuyée sur les données collectées auprès des agences de notation, des brokers, des parties prenantes et des entreprises. Afin d’assurer la pertinence de la notation ESG des entreprises, ces études ont permis de déterminer les pondérations de la notation de chacun des 3 piliers en fonction des problématiques spécifiques de chaque secteur.

Ces pondérations font l’objet d’une révision à minima annuelle lors du comité ESG.

Le tableau ci-dessous présente les pondérations des facteurs ESG appliqué dans l’outil de notation interne au 31/12/2020 :

Pondération	Biens	Services
E	40%	30%
S	30%	40%
G	30%	30%

Notes par pilier, note globale ESG et échelle de notation

Au final, chaque entreprise a une note par pilier et une note globale.

Les notes par pilier E, S et G sont définies par l'agrégat des notes pondérées obtenues à partir des réponses aux sous-critères correspondant à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Chaque indicateur numérique d'une entreprise est noté de 0 à 100 en fonction de sa performance par rapport aux autres entreprises du même secteur d'activité. La notation est secteur-neutre, c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé à ce stade. Chaque indicateur d'une entreprise est noté 0 ou 1 en fonction des données recueillies pour ensuite permettre sa comptabilisation.

La note globale est calculée à partir des 3 notes E, S et G auxquelles sont appliquées les pondérations présentées précédemment.

Les notes calculées par l'outil interne sont représentées sur une échelle de 100 niveaux allant de 0 (moins bonne note) à 100 (meilleure note pour les entreprises les plus vertueuses).

Schéma présentant le processus d'analyse ISR des entreprises :

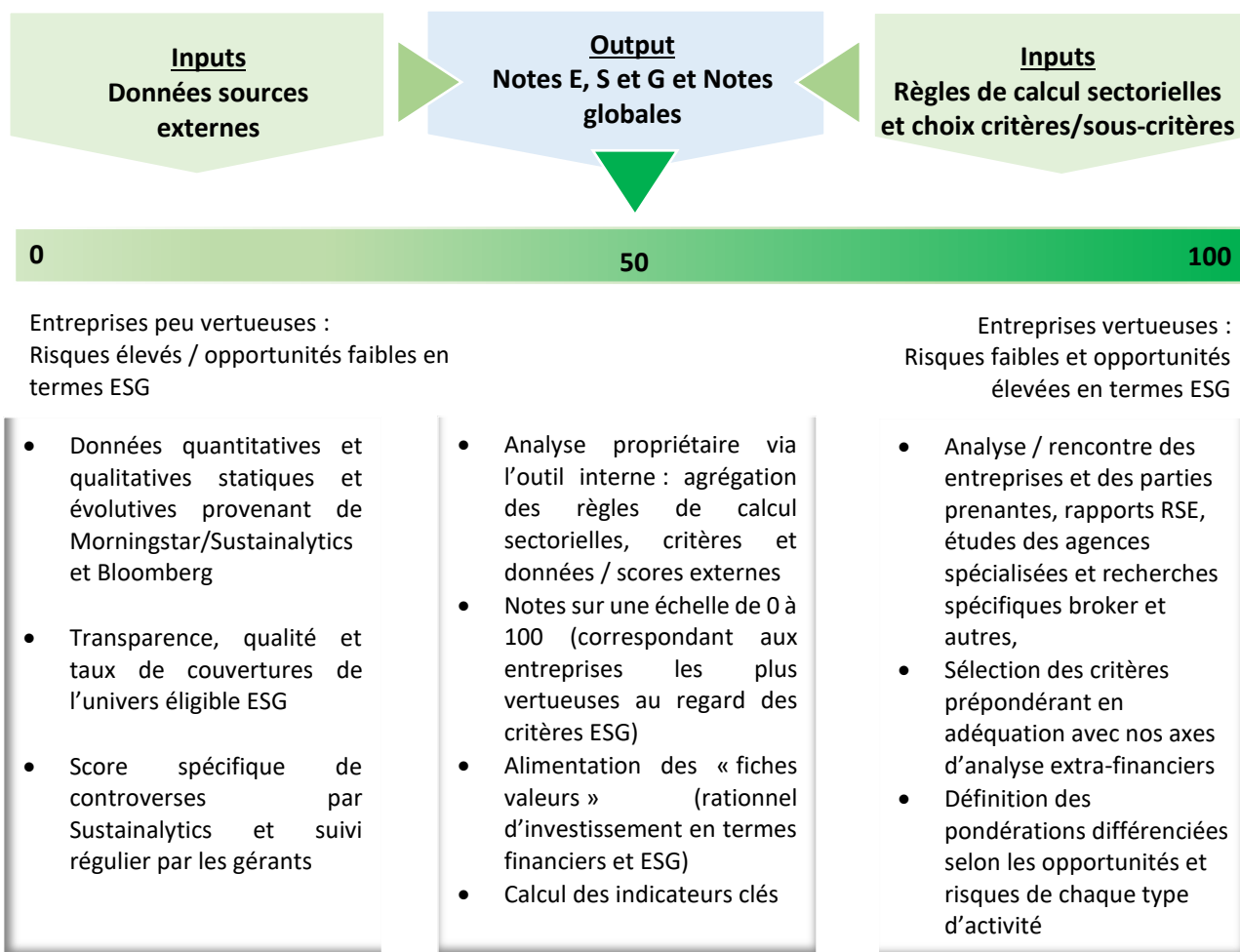
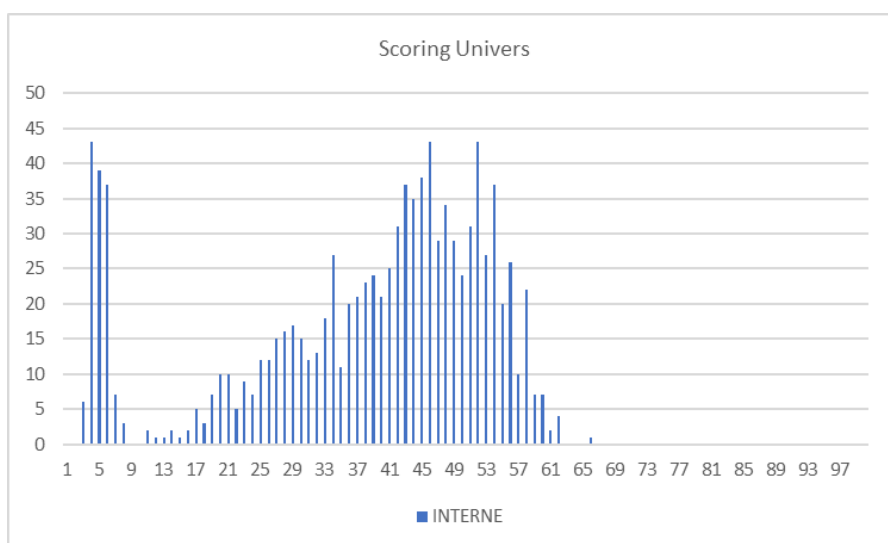


Schéma présentant la répartition des entreprises notées selon la méthodologie Tailor Asset Management :



Source : informations données à titre illustratif au 30/11/2020

3.6. Fréquence de revue de l'évaluation ESG des émetteurs & gestion des controverses

La notation globale des portefeuilles est révisée de manière continue. L'outil propriétaire permettant de suivre la note ESG des fonds pondérés des actifs au jour le jour.

Les notations ESG sont actualisées régulièrement en fonction des données provenant de sources externes qui alimentent l'outil de notation interne. Au minimum, la mise à jour complète de celles-ci est effectuée une fois tous les 6 mois.

Par ailleurs, l'équipe de gestion et le contrôle des risques réajustent régulièrement la méthodologie d'analyse.

Controverses

Voir la réponse à la question § 3.3.3

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille

Dans le cadre de la gestion et de la construction de portefeuille, l'équipe de gestion a mis en œuvre un processus d'intégration ESG structuré. En partant de l'univers d'investissement éligible ESG, l'équipe de gestion réalise une sélection des valeurs les plus responsables. A partir de celle-ci, ils réalisent une sélection sur la base d'une analyse top-down (thématique, style), puis d'indicateurs financiers et techniques afin de constituer les portefeuilles.

Niveau 1 : détermination de l'univers d'investissement éligible ESG

La détermination de l'univers d'investissement éligible ESG a pour objectif d'intégrer les règles extra-financières applicables à l'univers d'investissement initial. L'application des filtres d'exclusion (sectorielle, normatif et controversé) permet de réduire l'univers d'investissement des fonds aux entreprises de l'univers ESG du fonds Haas Actions Croissance.

Niveau 2 : sélection des investissements les plus responsables

Les entreprises sont ensuite sélectionnées après une double analyse financière et extra-financière ESG.

Cette analyse se matérialise notamment à travers l'édition d'une fiche valeur qui intègre les caractéristiques financières de la société et extra-financières (note ESG interne et principaux points clés de l'analyse ESG).

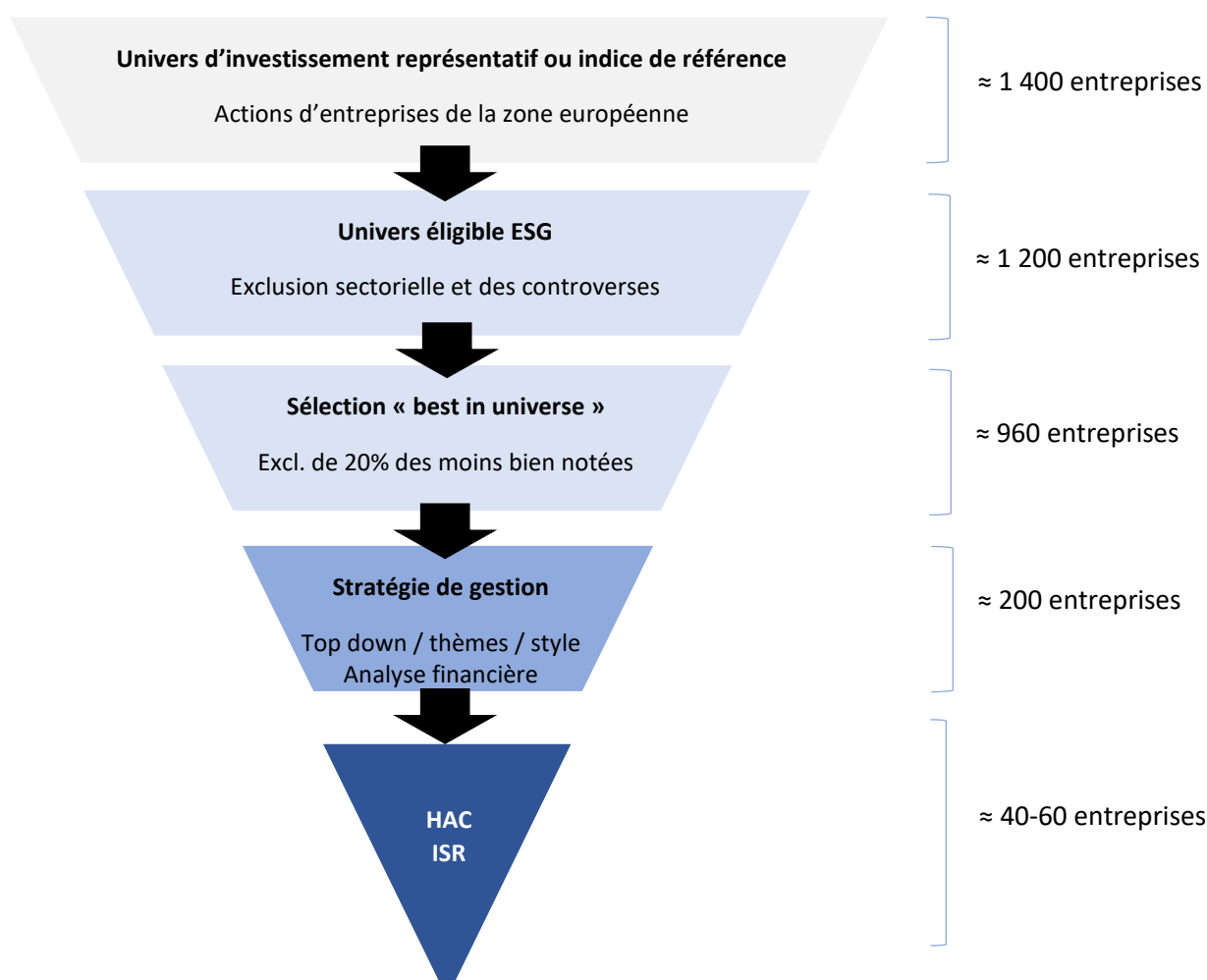
La stratégie de sélection ESG appliquée par le fonds est l'approche « Best in universe ». Ce type de sélection consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. L'allocation sectorielle est guidée par l'analyse ESG. En effet, les secteurs à fortes opportunités peuvent être surpondérés, alors que les secteurs risqués pourront être sous-pondérés par rapport à l'indice de référence.

Niveau 3 : gestion et construction de portefeuille (approche du label ISR)

La stratégie mise en place du fonds consiste en une réduction de 20% de son univers investissable ESG par rapport à l'univers d'investissement initial du fonds (i.e. une élimination des 20% de plus mauvaises valeurs).

A l'issue de ce processus d'élimination, les gérants construisent un portefeuille de façon discrétionnaire.

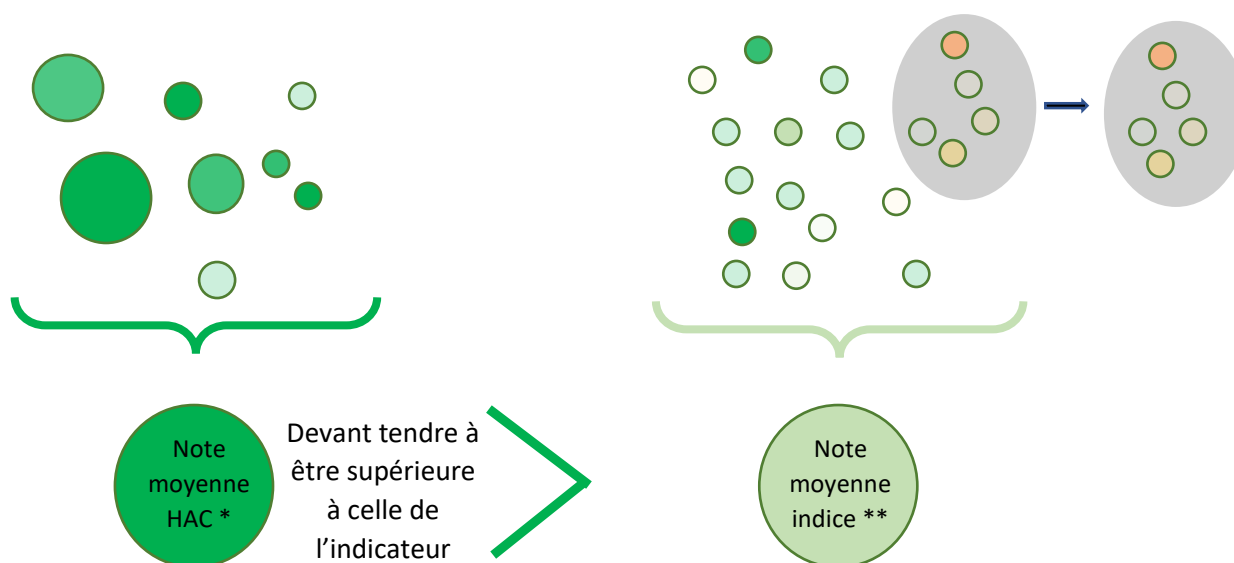
Schéma représentant la sélectivité du fonds Haas Actions Croissance



Source : informations données à titre illustratif au 31/12/2020

HAC : Haas Actions Croissance

Schéma représentant l'objectif de surperformance en termes ESG



*note moyenne pondérée des actifs du fonds

**note moyenne équipondérée des actifs de l'indice de référence – 20% des valeurs les moins bien notées

Action de dialogue

Dans l'éventualité d'une société dont la notation ESG ne serait pas suffisante pour l'intégration durable dans le portefeuille (« best in universe »), une action de dialogue peut être engagée à la demande du gérant, action dont la durée ne doit pas excéder 3 mois. Durant cette action de dialogue, Tailor Asset Management, par voies de communications diverses (téléphonique, électronique ou physique) devra essayer d'obtenir les informations complémentaires nécessaires à la réévaluation de la notation. L'enjeu consiste à sensibiliser l'entreprise aux pratiques responsables et de l'inciter à modifier son comportement.

Durant cette action de dialogue, le gérant peut faire entrer ou conserver la valeur concernée dans le portefeuille sous réserve que la pondération ne dépasse pas 1% des encours du fonds. Passée la période de 3 mois, si les informations recueillies ne permettent pas de relever la notation, un délai de 5 jour ouvrés (plus selon la liquidité) est donné au gérant pour sortir la valeur du portefeuille.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille

Cf. § 2.4 & 3.4

Tous les éléments relatifs au changement climatique sont pris en compte dans les critères d'analyse ESG.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille des fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG

Conformément au label ISR, la société de gestion s'assure que la part des valeurs analysées ESG, éligibles, dans le portefeuille est durablement supérieure à 90%. Le portefeuille d'un fonds ne peut contenir systématiquement (structurellement et en permanence) des actifs qui ne font pas l'objet d'une évaluation ESG.

Dans les 10% restants, sont autorisées à hauteur de 1% maximum par position et le temps que durera l'action de dialogue :

- L'investissement dans des valeurs dont l'indisponibilité des données ESG est du fait de leur introduction en bourse récente,
- L'investissement dans des sociétés nouvellement identifiées par l'équipe de gestion qui n'aurait pas une note suffisante (« best in universe ») pour en l'état intégrer le portefeuille.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les 12 derniers mois ?

Le process d'évaluation ESG et le processus de gestion n'a pas changé dans les 12 derniers mois.

Néanmoins, l'équipe de gestion et le contrôleur des risques cherchent en permanence à améliorer ces processus et à faire avancer la qualité de leur analyse. Dans le cadre de projet d'amélioration, le processus d'évaluation ESG comme le processus de gestion peuvent faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Aucun investissement n'est réalisé dans les organismes solidaires par le fonds.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds ne pratique pas de technique de type prêt/emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le fonds n'utilise pas d'instruments dérivés.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds Haas Actions Croissance est autorisé à détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou action d'OPC.

5. Contrôles

5.1. Quelles sont les procédures de contrôle interne et/ou externe mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

Tailor Asset Management contrôle le respect du processus ISR par les gérants de fonds, des critères prévus pour les fonds concernés, et la politique de vote et de dialogue.

Un système de surveillance est mis en place à différents niveaux :

- Le responsable des risques vérifie quotidiennement que le portefeuille est composé uniquement d'entreprises / instruments autorisés selon les règles de gestion ISR
- Il contrôle également les mesures d'impact calculées par la gestion qui rendent compte de la qualité ESG du fonds
- Le RCCI peut vérifier semestriellement ou annuellement que le portefeuille respecte bien les règles de gestion ISR prédéfinies.

En cas d'anomalie, le contrôle des risques suit une procédure d'escalade qui visent à apporter une mesure corrective dans les plus brefs délais et dans l'intérêt des porteurs de parts du fonds. Il présente l'ensemble de ces travaux de contrôle lors du comité des risques trimestriel et auprès de la Direction à l'occasion du point annuel sur les risques.

Un outil de contrôle a été développé et paramétré pour alerter si une règle n'est plus respectée sur un portefeuille.

6. Mesure d'impact et reporting ESG

6.1. Evaluation de la qualité ESG du/des fonds

Pour évaluer la qualité ESG des fonds, Tailor Asset Management compare les indicateurs suivants calculés sur les portefeuilles et les univers investissables :

- Note globale ESG
- Surperformance ESG
- Note par domaine E, S et G

Ces éléments témoignant de la qualité ESG des fonds sont publiés dans les reportings mensuels des fonds.

6.2. Indicateurs d'impact ESG et Objectifs de Développement Durable (ODD) utilisés par le/les fonds

Les indicateurs d'impact ESG calculés au niveau des portefeuilles des fonds sont comparés avec ceux des univers investissables ainsi que l'évolution par rapport à la période d'analyse :

- Evolution du taux de de sociétés signataires du pacte mondial de l'ONU

- E : Evolution de l’empreinte carbone, sur la base des émissions de GES (scope 1 et 2) sur les Ventes
- E : Evolution du taux d’énergies renouvelables utilisées sur la consommation totale
- S : Evolution du taux de turnover
- S : Evolution du taux d’imposition
- G : Evolution du taux de représentativité des femmes au conseil d’administration
- G : Evolution du taux d’indépendance des directeurs au conseil d’administration
- Inventaire des controverses ESG (recensées par Sustainalytics)

La société ne recense pour l’instant pas les Objectifs de Développement Durable (ODD).

6.3. Support d’information des investisseurs sur la gestion ISR de l’OPCVM

L’ensemble des documents d’information concernant la gestion ISR des fonds sont accessibles via le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Nos fonds » et dans un espace spécifique « ESG ». Les investisseurs peuvent trouver des informations régulièrement mises à jour sur les critères extra-financiers pris en compte.

- Charte ESG
- Dernier Code de transparence des fonds ISR (mise à jour annuelle)
- Prospectus / DICI des fonds ISR
- Rapports mensuels et annuels des fonds ISR
- Politique d’exclusion
- Politique de vote et d’engagement qui contient des précisions spécifiques liées à notre démarche ISR
- Rapport de la politique de vote et d’engagement (mise à jour annuelle)

Tailor Asset Management présente aussi un inventaire annuel reprenant les entreprises présentes dans les fonds ISR (diffusion dans le rapport annuel de gestion).

6.4. Publication des résultats de la politique de vote et politique d’engagement

Tailor Asset Management publie les résultats de sa politique de vote sur son site internet.

Les réponses aux questions du Code de Transparence de l’AFG et du FIR relèvent de l’unique responsabilité de Tailor Asset Management, qui s’engage à actualiser ses réponses au moins une fois par an (date de publication faisant foi). Ce document a été réalisé dans un unique but d’information et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou sollicitation en vue d’un investissement.